http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=123



- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 31 août 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNFOLC Dijon Page 1/3

DES SALAIRES À LA HAUTEUR VRAIMENT DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES ?

Faisons le point :

En France, **l'inflation** a accéléré à **6,1%** sur un an en juillet, et pourrait attendre **7%** ou plus fin août et en septembre (source INSEE). La hausse des prix se poursuit pour les biens de consommation courante, alimentation, énergie, mais aussi pour les fournitures scolaires (papier, cahiers, calculatrices...)

LOI « POUVOIR D'ACHAT », HAUSSE DU POINT D'INDICE POUR LES FONCTIONNAIRES...

Les mesures prises cet été ne permettent pas réellement de faire face à la paupérisation des personnels. Elles entérinent au contraire des pertes de pouvoir d'achat, avec la sous indexation du point d'indice, des prestations sociales et des aides personnelles au logement sans effets rétroactifs au 1er janvier. Et que penser des annonces du ministre Ndiaye qui promet, comme le Président de la République les 2 000 Euros promis depuis 5 ans ?

Comme l'a rappelé la dernière Commission Exécutive Confédérale : « seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse au maintien du pouvoir d'achat des salariés, qu'ils soient du public ou du privé. Ces augmentations génèrent des cotisations dont on sait combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale collective. C'est pourquoi, FO revendique l'augmentation du SMIC à 1500 euros immédiatement. Une véritable augmentation du point d'indice dans la fonction publique permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000. Les pensions et les minima sociaux doivent également être revalorisés de manière significative ».

Ce n'est pas le choix fait par le gouvernement, qui pour le SMIC comme pour le point d'indice ou les pensions de retraite fait en sorte de n'augmenter qu'a minima et en-dessous de l'inflation, mais qui multiplie les dispositifs permettant aux employeurs de s'exonérer des cotisations sociales. Or, ce qui donne l'équilibre à notre système de protection collective, ce sont les cotisations. Ce qui creuse le déficit, ce sont les aides publiques aux entreprises sans contrepartie et sans compensation !

LES RETRAITES ENCORE ET TOUJOURS DANS LA LIGNE DE MIRE

A l'occasion de la traditionnelle interview du 14 juillet, le Président de la République a indiqué sa volonté d'engager, dès la rentrée, la réforme des retraites et une nouvelle réforme du marché du travail.

Force Ouvrière a réitéré sa totale **opposition à toute réforme des retraites visant à reculer l'âge de départ** (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisations).

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, +3,5=0

Durant le quinquennat 2017-2022, le point d'indice n'au-ra connu **aucune augmentation**. Dans le même temps, **les prix flambent**... donc, le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'**effondre**.

Notre pouvoir d'achat régresse depuis des années, et les changements d'échelon ou passages au grade supérieur ne compensent pas l'augmentation du coût de la vie.

Les agents publics ont subi une **perte de pouvoir d'achat de 25**% depuis 20 ans, dont 8% entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron. L'inflation est déjà au-dessus de 5% depuis un an, et on annonce qu'elle dépassera très probablement les 7 %. Avec 3,5%, **très clairement le compte n'y est pas**.

Force est de constater que depuis 2017, les gouvernements et ministres de la fonction publique se succèdent en poursuivant la même **politique salariale de tassement de la grille indiciaire**. Quelle que soit la catégorie A, B ou C.

Copyright © SNFOLC Dijon Page 2/3

Des salaires à la hauteur vraiment dans les lycées et collèges ?

EDUCATION NATIONALE

Le ministre Blanquer avait annoncé le 31 août 2021 « 2000 euros net par mois pour tout professeur minimum »... Le ministre Ndiaye, relayé par le président Macron, indique à son tour vouloir « passer le salaire des jeunes au-dessus des 2 000 Euros net ». Cela amène plusieurs questions : **Et les autres ?** Doit-on s'attendre à un **plafonnement du salaire pendant les 15 premières années** d'exercice ? Et les autres personnels ? Et les AESH, par exemple, qui restent sous le **seuil de pauvreté** ?

Interrogé par la FNEC FP-FO, le ministre est resté évasif et a juste répondu que les discussions ne concerneront pas uniquement les débuts de carrière mais aussi le milieu de carrière... Faut-il en déduire que bon nombre de collègues seraient écartés de cette « revalorisation » ? Il a ajouté : « nous mettrons en place une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ». Pour le SNFOLC, pas question d'un nouveau Grenelle, ni d'une augmentation conditionnées à des tâches supplémentaire.

ISSR

Le ministère a présenté au Comité Technique Ministérielle son barème de revalorisation de l'ISSR. Cette revendication d'une revalorisation significative de l'ISSR était portée par la FNEC FP-FO à travers des motions de réunions syndicales, une pétition nationale, de multiples interventions en audience, dans les instances, auprès du ministère.

Cette revalorisation est donc le produit de la mobilisation des personnels avec l'aide de la FNEC FP-FO et de ses syndicats.

Pour en apprendre plus, lisez le dossier sur les salaires.

Copyright © SNFOLC Dijon Page 3/3